



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 25 juin 2009

La présidente, Mme Christine Girod-Baumgartner, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie MM. Pierre Brugger, huissier, Roger Demont, huissier suppléant et les employés communaux pour la préparation de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 64 Conseillers et Conseillères. Il y a 10 excusés (Mmes Molleyres Anne-Marie, Teixeira Maria et Thévenaz Marika. MM. Bender Jérôme, Dewarrat Noël, Egger Jean, Gander Christian, Giroud Luc, de Hadeln Moritz, Lieber Arthur), un absent (M. Molfinqueo Victor).

La présidente s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les nouveaux micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire. La présidente invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

La présidente signale deux modifications à l'ordre du jour: adjonction d'un point concernant la nomination d'une commission pour la prise en considération du postulat «mobilité douce» déposé par M. Philippe Martinet et au point 18: nomination de deux membres, et non pas un comme indiqué, à la Commission des Finances.

Le bureau du Conseil a reçu deux postulats.

L'un de M. Michael Rohrer intitulé «Etude de l'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune». L'autre de M. Jean-Marc Waeger intitulé «Pour un parking vélos sécurisé à la gare de Gland».

La présidente demande à MM. Rohrer et Waeger s'ils désirent développer leur postulat séance tenante. Tous deux répondent par l'affirmative. Les postulats seront ajoutés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 14 mai 2009.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

### Préavis avec décision

5. Comptes de l'exercice 2008.
6. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2008.
7. Préavis municipal N° 61 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2010.
8. Préavis municipal N° 62 relatif au plan partiel d'affectation «La Falaise II» et son règlement.

### Première lecture

9. Préavis municipal N° 63 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension du Centre sportif «En Bord».
10. Préavis municipal N° 64 relatif à une demande de crédit d'étude pour la création d'une île de baignade et ses infrastructures au lieu-dit «Sous La Lignière».
11. Préavis municipal N°65 relatif à l'acquisition d'une échelle automobile d'occasion pour le Service du feu.

### Autres objets

12. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger «Pour l'intégration du Chemin du Lavasson dans la zone 30/secteur nord de la ville».
13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Martinet «Priant la Municipalité de réorienter ses priorités d'amélioration des infrastructures sportives en donnant la priorité à une piscine couverte».
14. Nomination d'une commission pour l'étude de la prise en considération du postulat de M. Philippe Martinet intitulé « Mobilité douce à Gland»
- 14a. Nomination d'une commission pour l'étude de la prise en considération de la motion de Mme Sara Petraglio intitulée «Pour des achats publics équitables et responsables».
15. Nomination d'une commission pour étudier la pétition du Collectif de soutien et de défense des «Sans papiers» de la Côte.
16. Postulat de M. Michael Rohrer intitulé «Etude de l'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune».
17. Postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé «Pour un parking vélos sécurisé à la gare de Gland».

### Divers

18. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2009 - 2010
  - élection du président
  - élection du 1<sup>er</sup> vice-président
  - élection du 2<sup>e</sup> vice-président
  - élection de deux scrutateurs
  - élection de deux scrutateurs suppléants
19. Nomination de la Commission de gestion
20. Nomination de deux membres à la Commission des Finances
21. Divers + Propositions individuelles.

- Après lecture de l'ordre du jour modifié, celui-ci est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 14 mai 2009.**

Les textes des motions et postulats développés lors de la séance du 14 mai se trouvent sur les tables, ce soir.

La discussion est ouverte.

- M. Pernet: souhaite la correction suivante à la page 14: ... que les agents du Service à la population utilisent le bus pour contrôler la zone 30km/h. et non 20km/h.

La correction est portée au procès-verbal de ce soir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 14 mai 2009.*

### 3. Communications du bureau

- Le 15 mai, la présidente a participé au vernissage de l'exposition photos à Grand Champ.
- En date du 17 mai, le bureau a organisé le dépouillement des votations fédérales. Les résultats de Gland sont les suivants:

**Objet 1** Médecines complémentaires: participation: 40,35%. Accepté par 1780 oui et 513 non.

**Objet 2** Passeport biométrique: participation: 40,30 %. Refusé par 1298 non et 959 oui.

- Le 18 mai, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance de ce soir. Lors de cette séance, la Municipalité a demandé deux délais au mois de décembre 2009 pour les réponses aux postulats de Mme Muriel Favez, «Biogaz» et de M. Jean-Marc Jaquier « Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif». Le Bureau a répondu favorablement à ces requêtes.
  - Le 6 juin, la présidente a répondu à l'invitation du FC Gland, organisateur du tournoi des Graines de foot à En Bord
  - Le 6 juin, reçu la démission du Conseil communal de M. Jean-René Moret, lecture en est faite.
  - Le 19 juin, reçu la démission du Conseil communal de M. Christian Balmat, lecture en est faite. La présidente leur adresse ses remerciements pour le travail effectué durant les années passées au Conseil communal de Gland et leur souhaite plein succès dans leurs activités futures.
  - Le 17 juin, reçu la démission de Mme Sara Petraglio de la Commission des Finances, lecture en est faite.
  - Le 22 juin, reçu un deuxième courrier de M. Jean-René Moret donnant sa démission de la Commission des Finances pour le 24 juin et non pour le 30, comme indiqué dans sa précédente missive, ceci afin d'éviter une vacance à la dite-commission, lecture en est faite.
- Enfin, la présidente remercie toutes les personnes qui ont assisté à la sérénade du 28 mai aux Avouillons.

### 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegnny**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Accueil de l'enfance et Réseau des Tobleronnes:** pour la rentrée scolaire, il a été décidé de créer 24 places à la Dôle et les parents ont été prévenu. Suite à une pétition ayant circulé concernant l'enclassement, la Municipalité a reçu les parents les 8 et 9 juin 2009 ce qui a permis, d'entente avec la Direction et la coordinatrice du réseau, de tout mettre en œuvre pour effectuer une bonne rentrée.

Le 30 juin, Longirod sera la quinzième commune accueillie au sein du réseau. Une rencontre avec quelque quatre-vingts parents, sur une population de 28'000 habitants pour l'ensemble du réseau, a eu lieu le 9 juin. Soucis principaux lors de cette rencontre: l'accueil familial de jour et les tarifs. A également eu lieu, le 16 juin, une rencontre avec les accueillantes en milieu familial pour l'ensemble du réseau. Pour Gland, l'ensemble des conventions d'accueil avec les parents a été dénoncé. Les parents sont encouragés à refaire une convention afin de repartir sur de nouvelles bases dès le 1<sup>er</sup> août 2009, date de l'entrée en vigueur des tarifs.

- **Conseil régional:** a adopté le 24 juin 2009 son nouveau règlement qui touche une assemblée comprenant des membres de Municipalités et de Conseil communal. Ce règlement a été difficile à réaliser en particulier pour le comptage des voix, il a fallu presque une année pour y parvenir.

La première phase de consultations préalables est terminée concernant le Plan directeur régional. Il apparaît une divergence ville-campagne car la volonté, tant fédérale que cantonale d'urbaniser dans les centres et de limiter l'évolution dans les campagnes, pose problèmes. Un autre souci est la capacité à arriver à atteindre les objectifs du Plan directeur sur les plans opérationnel et financier.

- **Police:** participera à la campagne «d'Artagnan», depuis la rentrée scolaire jusqu'à la votation du 27 septembre.

- **Personnel communal:** le 1<sup>er</sup> juin: engagements de Mme G. Rodriguez, secrétaire à 50% aux SBU et SIE; de M. V. André, aide-comptable à 100% à la Bourse; de Mme F. Andrighetto, auxiliaire à la bibliothèque à 40% et de huit jeunes pour les travaux d'été. Des recrutements sont en cours concernant la PauseDéj et pour l'automne à la Voirie.

La grande salle et les locaux administratifs sont maintenant équipés du système Wifi.

Dans le cadre du programme de législature, il avait été annoncé qu'une enquête sur l'image de Gland par ses habitants serait faite. Elle aura lieu fin septembre avec un questionnaire important réalisé avec la collaboration de «Gestion cité» et la haute école de gestion «ARC».

La Municipalité, par la voix de son syndic, relève le plaisir qu'elle a eu à travailler avec la présidente sortante et se réjouit de faire de même avec sa ou son successeur.

**Mme Florence Golaz, municipale** (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** deux classes supplémentaires sont prévues pour la rentrée: une au primaire et une au secondaire, soit respectivement 45 et 40 classes. Deux salles de classe seront encore libres au collège des Tuillières.

Le groupe de travail du Conseil d'Etablissement concernant les transports scolaires a rendu son rapport. Il conclut à la nécessité d'un transport scolaire pour les zones les plus excentrées de la Commune; il demande à la Municipalité de faire la promotion de la mobilité douce en préconisant différents aménagements pour piétons et cyclistes et aussi d'étudier la possibilité de mettre en place un horaire continu pour éviter des transports à midi. La Municipalité répondra au Conseil d'Etablissement.

Dès la rentrée scolaire, les élèves du bâtiment de Grand Champ profiteront d'une nouvelle collation saine et équilibrée. Ce nouveau concept de «récrés saines» voit le jour suite à une réflexion entre la Municipalité, le groupe santé de l'établissement secondaire de Gland et le restaurateur DSR. Sandwiches complets, tartines au miel, yaourts à boire et fruits frais remplaceront les viennoiseries à la pâte feuilletée.

- **Jeunesse:** suite à la rencontre entre les différentes personnes s'occupant des jeunes au sein du réseau jeunesse, une première action verra le jour: la gendarmerie met à disposition d'un jeune les murs blancs de ses garages pour qu'il réalise une fresque sous forme de tags. Un jeune de l'OPTI est également associé pour y inscrire le mot «respect».

- **Culture:** la nouvelle association «Les concerts de Gland» reprend le concept de l'AGAM avec 6 concerts prévus le dimanche à 17h. Sur les tables, se trouve le programme du Théâtre de Grand Champ pour la saison 2009-2010.

Le giratoire sis à l'intersection de la Route suisse et de la rue de Mauverney accueille deux sculptures de l'artiste glandois Manuel Pascual représentant une grenouille et un héron. Cette ornementation fait suite au concept proposé par la Commission culturelle de la Ville de Gland.

Le 20 juin à Grand Champ, s'est déroulée la première fête de la musique organisée par la Ville de Gland. Malgré une affluence en-dessous des espérances, la qualité de l'organisation et des groupes de musique présentés a été relevée. Un bilan sera fait prochainement.

- **Intégration:** la première exposition photos organisée par la Commission d'intégration s'est bien déroulée et 96 photos ont été exposées. Le public a sélectionné les lauréats suivants:

M.M. Stéphane Pidoux, Nicolas Ferret et Alain Maret.

Un 6<sup>e</sup> cours de français pour migrants sera donné dès la rentrée. Les cours ont lieu en matinée et en soirée du lundi au mercredi.

- **Transport:** la Municipalité a mandaté la société «Mobilidée» pour développer un logiciel de mise en relation des covoitureurs de 5 entreprises glandoises se lançant dans l'aventure:

clinique La Lignière, l'UICN, Schilliger, Swissquote, le WWF, l'Administration communale. Ce logiciel devrait être opérationnel au mois de septembre pour la semaine de la mobilité.

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Social:** la construction et l'agrandissement du nouvel EMS «Belle-Saison» à Mont-sur-Rolle a commencé au début juin. Les assemblées générales concernant l'Action sociale régionale et les Soins à domicile se sont tenues début juin. Les personnes intéressées peuvent obtenir les rapports de gestion auprès du Greffe. Soins à domicile: 29,5% concerne les personnes de zéro à 64 ans; 15,6% de 65 à 74 ans; 27,7% de 75 à 84 ans; 27,2% plus de 85 ans. A relever que 69,8% sont des femmes. Une personne sur deux ayant plus de 90 ans a recours aux Soins à domicile. Prestations demandées auprès du CMS La Côte: 37% pour l'aide au ménage; 42,7% pour les soins de bases; 50,9% pour des soins infirmiers; 6,8% pour des traitements d'ergothérapie et 11,3% pour les démarches sociales. Il faut savoir que certaines personnes peuvent avoir besoin de plusieurs prestations en même temps. En quatre ans, pour Gland, les heures effectuées passent de 38'000 en 2005 à 57'000 en 2008, pour la région et même période, de 290'000 à 362'000 heures. Cela concerne sept centres: Terre-Sainte, Nyon, Gland, Rolle, Aubonne, plus deux à Morges. Les comptes sont équilibrés. Pour un total de 27 mio, la répartition se fait comme suit: Communes: 10 mio, Etat: 3,8 mio; autres: Fr. 230'000; facturations repas: Fr. 565'000; facturations clients: 1,8 mio; facturations aux assurances: 10 mio. 486 collaborateurs travaillent ce qui représentent 257 équivalant plein temps.

- **Sport:** le 24 juin, le Conseil régional a validé la participation de Fr. 60'000 pour le crédit d'étude-concours pour l'implantation d'une patinoire à Saint-Cergue.  
29 août, Fête du sport. Quatre sites ont été retenus: Nyon, Coppet, Crans, Prangins/Gland. Pour Gland, un seul retenu: Grand Champ-Tuillières. Début à 11h30 par une course de caddy, grand prix de Grand Champ, suivra des démonstrations sportives. De 13h30 à 17h30, présentation de seize sports, dont les «Alevins» à la piscine des Perrerets et le Bowling mettra deux pistes à disposition. 17h45, démonstrations. A partir de 19h00, nuit du basket.  
Concernant le parcours Nordic Walking, une rencontre a eu lieu avec les sept municipaux des communes territoriales. Une modification a été apportée du côté de Gilly pour des raisons de sécurité. Les autorisations devraient être reçues d'ici le 29 juin et le parcours pourrait être opérationnel début septembre.

**M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments)

- **Centre sportif:** une subvention de Fr. 29'910.- provenant des SI de Lausanne et du Canton, va être accordée concernant le chauffage solaire installé; cela n'était pas prévu dans le préavis.

- **Plan partiel d'affectation «Commune-Borgeaud»:** est à l'enquête du 19 juin au 10 août. Deux séances publiques auront lieu les 9 juillet et 3 août, à 19h, à la Grande Salle.

- **Concours «Bâtiment infrastructures et locaux polyvalents»:** le vernissage a eu lieu à Montoly. M.M. Lecoultré, Gaille, Gloor et Grisel du bureau *Bunq* de Rolle sont les lauréats. En six jours, l'exposition a attiré 23 personnes. La Municipalité va rencontrer les architectes; elle doit aussi définir ce qu'elle va demander au Conseil: un crédit de construction ou un crédit d'étude et ensuite un crédit de construction, entre ces deux possibilités six à huit mois d'écart.

- **Cité de l'énergie:** trois bâtiments, le Centre sportif, la Chapelle catholique et le Collège des Perrerets vont faire l'objet d'une analyse énergétique en plusieurs phases. A cet effet, un montant de Fr. 50'000,- sera pris sur le fond «Efficacité énergétique» pour effectuer ces analyses. En fin d'année, un crédit sera demandé pour la mise en valeur et la transformation de ces bâtiments afin d'être conforme «au standard bâtiment 2008» fixé par la Cité de l'énergie et adopté pour toute transformation de bâtiment.

- **Schéma directeur 1C:** la Municipalité a reçu dernièrement l'étude sur «La Ballastière»; elle doit l'analyser et faire ses remarques au niveau du Conseil régional, pilote de cette étude. Les sujets sont d'importance pour la suite du schéma directeur: maintien, restructuration, relocalisation partielle ou totale des activités sur le site «Balastière», relocalisation totale hors de la Ville de Gland. D'autres informations seront données lorsque l'étude AF/AT sera arrivée à terme.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Infrastructures routières:** les panneaux totem «zone 30km/h» sont tous en place et le marquage «zone 30» a été réalisé ce jour. Rappel: aux carrefours, c'est la priorité de droite qui prévaut. Une signalisation provisoire est en place mentionnant «carrefour modifié», même si légalement ce n'est pas nécessaire, mieux vaut une information supplémentaire.

Des travaux sont en cours à la rue de la Gare. Deux nuits, il a été constaté des dégradations importantes, commises par des individus, sur les installations de chantier. Elles auraient pu avoir des conséquences graves, aussi plainte contre x a été déposée. Pour éviter tous risques aux usagers, il a été décidé de fermer la circulation entre le chemin de l'Aubépine et le chemin du Lavasson à partir du 26 juin jusqu'au 3 juillet, date de la fin des travaux. Il est malheureux d'en arriver à ce type d'intervention mais cela est nécessaire au vu du comportement de certains.

L'escalier réalisé en traverses de bois côté Jura de l'avenue du Mont-Blanc n'est plus en bon état. Il a été décidé de le remplacer par une infrastructure en béton, les travaux débiteront prochainement.

- **Cheminement Gland-Prangins:** M. Brügger, municipal à Prangins a communiqué à son homologue de Gland que sa Municipalité a décidé de mettre à l'examen préalable un cheminement piétonnier reliant nos deux communes. Le projet élaboré ne satisfait pas totalement demandes ou exigences des parties en présence. Afin de mettre en avant le bien public, la Municipalité de Prangins a décidé de déposer ce dossier, merci à elle.

- **Déchetterie:** le bureau d'ingénieurs CSD a été mandaté pour étude et rapport relatifs à l'évolution de la déchetterie concernant son accessibilité, son attractivité et son fonctionnement. Les données seront mises en relation avec le projet de financement et d'évacuations des déchets ainsi que la valorisation des déchets ménagers. En collaboration avec la SADEC, un comité de travail pour l'élimination des déchets ménagers au niveau régional a été mis sur pied.

- **Service du feu:** les Conseils des communes de Coinsins et de Begnins ont adopté respectivement les 22 et 23 juin la convention et le règlement de la fusion et le 29 juin se sera au tour du Conseil de Vich de se prononcer. En cas d'approbation, le SDIS «Gland Région» sera proposé au Canton pour ratification.

- **Organisation régionale de protection civile (ORPC):** l'été arrive et en référence aux problèmes connus en 2003, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place un «Plan canicule». Il rappelle que le Canton et les Communes ont des responsabilités partagées en ce qui concerne la prévention des risques sanitaires. Un concept est en préparation afin d'identifier les personnes fragilisées susceptibles d'être touchées et ne bénéficiant d'aucun Service public, tels que CMS, Réseaux de soins, protection civile, etc. Les enfants en bas âge, les malades et les personnes âgées, dont beaucoup résident seules, sont particulièrement exposées en cas de fortes chaleurs. Des mesures seront prises par l'Administration pour recenser les personnes à risque, les informer du comportement à adopter et les rendre attentif au danger. Des affiches sont à disposition et l'on peut consulter le site [www.canicule.ch](http://www.canicule.ch).

## PREAVIS AVEC DECISION

### 5. Comptes de l'exercice 2008

- Mme Petraglio, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant d'accepter les comptes 2008. Dans son rapport, la Commission recommande à nouveau la plus grande rigueur dans le choix des priorités des projets à réaliser.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: concernant l'impôt spécial sur les étrangers, page 10 couplée avec la page 74, il est constaté une baisse de l'impôt due au rattrapage de 2007, peut-on connaître le montant précis du rattrapage encaissé?
- M. Collaud: il s'agit d'un montant de Fr. 350'000.- qui s'étend sur plusieurs années et non sur une seule.
- M. Favez: s'il y a eu rattrapage de Fr. 350'000.- en 2007, avec l'arrivée d'une célébrité cela ne rapporte pas un «kopeck» à la Commune.
- M. Collaud: ce n'est tout simplement pas encore comptabilisé, le changement informatique dans le rôle fiscal n'ayant pas encore été effectué. La compensation sera sur 2009.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### Décision

*A une large majorité et une abstention signifiée, le Conseil communal accepte les comptes 2008*

### 6. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2008

- M. Vernex, rapporteur, donne d'abord lecture des vœux émis et ensuite lit les conclusions de la Commission de gestion.

#### Vœux:

Chapitre Conseil communal, page 5 et suivantes: *il est demandé à la Municipalité de fournir un tableau de l'avancement des interpellations, postulats et motions de manière plus régulière soit au moins un par année.*

Chapitre Travaux – Bâtiments – Urbanisme, page 55: *les transformations de bâtiments communaux doivent être faites selon les critères de «Cité de l'énergie».*

Chapitre Routes – Eaux – Egouts – Voirie – Déchets, page 70: *les résultats des analyses des différentes piscines publiques doivent également figurer dans les prochains rapports de gestion.*

Chapitre Instruction publique, page 85: *les promotions doivent être mieux organisées; en effet lors du dernier événement, les parents des élèves n'ont pas pu écouter le discours de notre municipale et pour d'autres parents, qui étaient en fin de cortège, ils sont arrivés lorsque la partie officielle était déjà terminée.* Page 82: *dans le prochain rapport de gestion, il est souhaité un rapport sur les améliorations obtenues avec la mise en place du Conseil d'Etablissement pour 2009.*

- La discussion est ouverte.
- M. Mawjee: félicite la Municipalité pour sa rigueur et la bonne gestion de la Commune. Il met en relation la page 35 du rapport de gestion et la page 4 du rapport de la Commission qui précise qu'il y a diminution de 3,6 postes. Il constate que le nombre de postes en 2008 (57,15) représente plutôt une augmentation puisqu'en 2007, il y avait 60,75 postes et 10 personnes transférées de la Police municipale à la Gendarmerie. Donc, dans une situation de statu quo, il devrait théoriquement y avoir 50,75 postes. En réalité, le rapport devrait indiquer une augmentation de 7 postes. Dans ce contexte, il comprend mal que les rapports mentionnent une diminution de postes tandis qu'il y a augmentation. De plus, ceci aura certainement une incidence sur le budget, les charges relatives au poste de Police étant compensées par les charges du contrat de prestations avec la Gendarmerie vaudoise.

- M. Favez: dans le chapitre, Service du logement en pages 33 et 34, il y a peu de renseignements et le déplore. Quel est le nombre de personnes se trouvant sur des listes d'attente pour obtenir des appartements à loyer modéré? L'on trouve dans les comptes l'état des Fonds créés «Energies renouvelables» et «développement durable». Dans le rapport de gestion, il n'y a aucune ligne les concernant ni sur leur utilisation. Il serait souhaitable que lors du prochain rapport, il en soit fait mention. Est-il possible d'avoir des informations sur ce qui a déjà été fait?
- M. Cretgny: en réponse à M. Mawjee, le rapport de gestion répond exactement à la question, l'augmentation est expliquée en terme de postes pour les engagements réalisés en 2008. Effectivement, il y a baisse avec le poste de police mais il y a augmentation de postes à 100% ainsi que des réadaptations de postes, c'est là que l'on retrouve la différence.
- M. Genoud: en réponse à M. Favez, il y a eu une dizaine de demandes, subventionnées par ces Fonds, pour des installations solaires plus quelques demandes de modifications de chauffage à gaz en pompes à chaleur ainsi que pour quelques vélos électriques. Avec la mise en place du concept «Cité de l'énergie», les propriétaires de bâtiments seront sensibilisés à faire des analyses énergétiques avec des aides que ce soit de la Commune ou du Canton pour essayer de diminuer la déperdition calorifique des bâtiments comme cela va être fait dans les prochains mois en ce qui concerne les bâtiments communaux.
- Mme Favez: la Commission de gestion cite la page 84 du rapport et parle des spectacles présentés aux aînés de la Commune par des élèves avec félicitations à deux de ses collègues. Elle précise que c'était dans le cadre du Noël de la Société de développement et qu'il ne s'agit pas de quelque chose de nouveau comme l'on pourrait le penser, car c'est la quatrième fois qu'il est présenté une production d'enfants. Depuis une vingtaine d'années, les Eglises ne sont pas oubliées. Lors du Noël de la Paroisse protestante, il y a une production d'enfants chaque année et ils participent à la décoration du sapin. Pour toutes ces activités, il y a toujours eu des personnes, des collègues et des classes qui ont participé, il faut le savoir. Il est bien que la Commune soutienne cette démarche mais Mme Favez pense qu'elle n'est pas nécessaire car à son avis ça roule avec les personnes concernées.
- M. Collaud: répond à M. Favez pour la première question, il n'a pas le chiffre exact mais ce dernier sera donné au prochain Conseil par catégorie d'appartements. Quant à la deuxième question, il n'a pas les chiffres pour 2008 mais suite à une question posée par la Commission des Finances concernant les différents Fonds, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 2 juin 2009 il y a eu pour des capteurs solaires, Fr. 7'400.-, les pompes à chaleur, Fr. 2'000.-, la chaufferie du Centre sportif, Fr. 49'400.- et 3 vélos électriques, Fr. 900.-.
- Mme Golaz: a oublié d'annoncer dans ses communications municipales, les promotions de l'Etablissement secondaire, le 1<sup>er</sup> juillet à 18h. et la Fête du Chêne le 2 juillet à partir 18h45 avec départ du cortège depuis la gare. Concernant le vœu de la Commission de gestion lors des promotions, oui, une attention particulière peut être faite en attendant que tous soient arrivés, mais il n'est pas très facile de faire un discours officiel compte tenu de l'excitation des enfants et d'un public très diversifié. C'est juste l'occasion de souhaiter de bonnes vacances à tous.
- M. Favez: commente les chiffres reçus sur l'utilisation du Fonds et relève que la commission d'alors craignait, lorsque les nouveaux tarifs avaient été adoptés, un très fort déséquilibre entre l'usage du Fonds par la Commune même, pour des investissements tel que ceux du Centre sportif et la part dévolue aux projets privés. Pourquoi est-ce si peu utilisé par des privés? Y a-t-il une mauvaise information? Cela mérite réflexion ainsi qu'une nouvelle information à la population sur l'existence de ces Fonds.
- M. Calabrese: page 111 du rapport sur la nouvelle structure tarifaire de la SEIC. Il y a une offre de base, un surcoût de 20% pour un tarif hydraulique, un surcoût de 50% si l'on utilise de l'énergie renouvelable et une diminution si l'on utilise de l'énergie non certifiée. Ceci ne va-t-il pas à l'encontre du principe du pollueur-payeur?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.



### **Décision**

*A une large majorité et une abstention signifiée, le Conseil communal accepte le rapport de gestion 2008 de la Municipalité et lui donne décharge pour l'exercice écoulé.*

## **7. Préavis municipal N° 61 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2010**

- Mme Petraglio, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant aux Conseillers d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2010 tel que présenté. La Commission relève que 2010 sera une année difficile et qu'il ne serait pas pertinent de procéder à une modification du point d'imposition.
- La présidente indique la procédure: a) étude du rapport de la Commission, b) étude de l'arrêté d'imposition et du préavis municipal, c) discussion et vote sur l'arrêté d'imposition, article par article, d) vote sur l'ensemble du préavis.
- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet: remarque que la Commission des Finances a réfléchi à deux scénarios d'augmentation et de baisse des impôts et demande quel est l'impact des taux fiscaux du petit jeu joué par Buchillon? Il serait intéressant de connaître le chiffre.
- M. Collaud: s'est renseigné auprès de l'Etat de Vaud. Avec le maintien de notre taux d'imposition de 66,5 et par rapport à la décision de Buchillon, cela donnerait, sans la décision de Buchillon, Fr. 14'974'108.- tout compris, avec la décision de Buchillon, Fr. 15'158'654.-, chiffre basé sur les acomptes 2009 envoyés, soit une différence de Fr. 184'546.-.
- La parole n'est plus demandée. Il est passé à l'étude et au vote sur l'arrêté d'imposition 2010.
- Ouverture de la discussion sur l'article premier, points 1 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close, il est passé au vote de l'article premier.
- L'article premier est accepté à l'unanimité.
- Ouverture de la discussion sur l'article deux, point 12.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close, il est passé au vote de l'article deux.
- L'article deux est accepté à l'unanimité.
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble de l'arrêté d'imposition pour 2010.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close, il est passé au vote sur l'ensemble de l'arrêté d'imposition pour 2010.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N° 61 et ses conclusions, soit:*

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2010 tel que proposé par la Municipalité;*
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation*

## **8. Préavis municipal N° 62 relatif au plan partiel d'affectation «La Falaise II» et son règlement.**

- M. Calabrese, rapporteur de la Commission du plan de zones lit les conclusions recommandant d'accepter les réponses municipales aux opposants et d'accepter le préavis et son règlement.
- La présidente indique la procédure: a) discussion sur l'ensemble du préavis et le rapport de la Commission, b) discussion et vote sur le règlement, chapitre par chapitre, c) discussion et vote sur l'ensemble du préavis, y compris le règlement.
- La discussion est ouverte.

- M. Favez: avait demandé à la Commission qu'elle se renseigne sur la «qualité fiscale» des personnes faisant recours et regrette de ne pas trouver la réponse. Il est désagréable que des personnes bénéficiant de privilèges fiscaux dans notre pays empêchent la population de se promener sur les bords du lac.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Ouverture de la discussion et vote sur le règlement, chapitre par chapitre.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre I Préambule et Périmètre.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre I Préambule et Périmètre est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre II Equipements, art. 2 et 3.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre II Equipements, art 2 et 3, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre III Constructions existantes, art 4 à 6.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- le chapitre III Constructions existantes, art. 4 à 6, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre IV Nouvelles constructions principales, art. 7 à 14.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre IV Nouvelles constructions principales, art. 7 à 14, est accepté à une large majorité et une abstention signifiée.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre V Dépendances, constructions secondaires, art. 15 et 16.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre V Dépendances, constructions secondaires, art. 15 et 16, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre VI Aménagements paysagers construits, art. 17.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre VI Aménagements paysagers construits, art. 17, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre VII Espace de prolongement du logement, art. 18 et 19.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre VII Espace de prolongement du logement, art. 18 et 19, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre VIII Aire de dévestiture, art. 20 et 21.
- M. Vallat: signale une erreur dans la dénomination du chapitre, il s'agit bien du chapitre VIII et non VII comme indiqué.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre VIII Aire de dévestiture, art. 20 et 21 corrigé est accepté à une large majorité et une abstention signifiée.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre IX Prescriptions complémentaires, art. 22 et 23.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre IX Prescriptions complémentaires, art. 22 et 23, est accepté à une large majorité.
- L'ensemble du règlement est accepté à une large majorité et deux abstentions signifiées.
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et son règlement.

- M. Favez: aimerait une réponse à sa question posée lors de deux Conseils différents. Y-a-t-il, parmi les opposants figurants dans le préavis, des personnes au bénéfice d'une taxation fiscale?
- M. Collaud: répond qu'il n'est pas possible de donner ce genre d'information, qu'il est tenu au secret de part son assermentation.
- Mme Monnard: trouve que la question posée ce jour par M. Favez n'est pas la même que lors du dernier Conseil. Elle précise que toute la Commission a réfléchi à la question et a donné la réponse qu'elle a pu obtenir.
- M. Mawjee: est surpris que l'on essaie de regarder le statut fiscal de certains propriétaires. Ils paient des impôts ici, donc ont des droits. Il faut laisser le droit fiscal d'un côté et les droits des propriétaires ou citoyens de la commune de l'autre.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 62 et ses conclusions, soit:*

- I. d'adopter le plan de quartier «La Falaise II» et son règlement;*
- II. d'approuver les réponses aux oppositions et observations décrites dans le présent préavis;*
- III. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;*
- IV. de transmettre ce dossier au Département des Institutions et des Relations extérieures pour approbation.*

## **PREMIERE LECTURE**

### **9. Préavis municipal N° 63 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension de Centre sportif « En Bord».**

- La séance est agendée le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 20h00, s'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre:* Favez Jean-Michel, soc. *Membres:* Zeggani Driss, soc. – Bender Jérôme, GdG - Buffat Ahimara, GdG - Studerus Gabriel, GdG – Bovet Claudine, rad. - Labouchère Catherine, lib. + Commission des Finances
- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: apporte quelques informations supplémentaires. Pour quelle raison faut-il créer un terrain supplémentaire au lieu de transformer le terrain A? Pour cela la Municipalité s'est basée sur différents critères et l'évolution future. Le terrain supplémentaire est nécessaire par rapport au nombre d'équipes et l'augmentation du nombre d'heures d'entraînement (actuellement plus de 90h par semaine) et 200 matches par année. Il faut savoir que sur l'ensemble du championnat, il y a environ 400 matches planifiés à Gland. Le terrain C synthétique a été transformé il y a 4 ½ ans, il fait 6'144m<sup>2</sup> (surface de jeu plus 3m. de pourtour) et avait coûté Fr. 600'000.-. Le terrain B en herbe est de 7'420 m<sup>2</sup>. le terrain A en herbe est de 8'325m<sup>2</sup>. Les travaux de transformation du terrain A, en synthétique s'élève au minimum à Fr. 1'050'000.- Par rapport au terrain C, il y a 35% de surface supplémentaire. Le terrain C, en sable depuis plusieurs années, était stabilisé et un seul drainage et les 15 autres drainages n'avaient pas été changés. En refaisant le terrain A, l'ensemble des drainages est à revoir, il faudra creuser plus profond parce que n'étant pas stabilisé. Le montant du nouveau terrain en herbe avec sa nouvelle dimension (7'420m<sup>2</sup>) est de Fr. 1'109'000.-, soit Fr. 1'574'000.- moins Fr. 465'000.- indiqué dans le préavis. Quant à l'entretien du nouveau terrain proposé, la différence est de fr. 465'000.- au

niveau du coût d'investissement. La durée de vie de la nouvelle génération de synthétique se situe entre 17-18 ans contre 15 ans auparavant, moins le subside d'environ 25%, il reste Fr. 348'000.- ce qui donne une différence de Fr. 23'000.- par année. Ce montant est le gain des charges d'entretien entre un terrain synthétique et un terrain en herbe que sont la tonte, l'arrosage, l'engrais, le ré-engazonnement des zones abîmées, le marquage et le personnel. Pour la question concernant le terrassement dû à la déclivité, la différence de coût est de Fr. 100'000.- et l'entreprise donne une garantie sur 5 ans. D'autres éléments seront fournis à la Commission.

- M. Pittet: s'interroge sur la nécessité d'investir autant, n'est pas contre le sport mais il y a déjà eu un préavis similaire, refusé par le Conseil. La conjoncture est défavorable et il rappelle le rapport de la Commission des Finances concernant le taux d'imposition disant que l'année 2010 sera difficile.
- M. Chuffart: quel est le degré d'utilisation du terrain principal et quand? Lors du rapport de minorité de l'année dernière, il n'était presque pas utilisé ou que le week-end par l'équipe active.
- M. Turrettini: ce préavis propose la réalisation de deux objets distincts, liés dans leur finalité, mais pas dans leur réalisation. L'un est la création d'un terrain de football supplémentaire avec gazon synthétique, absolument identique à celui du préavis N° 49, refusé l'an dernier par le Conseil. L'autre, nouveau concerne la réfection des vestiaires du Centre sportif. Ces deux objets auraient dû faire l'objet de deux préavis séparés afin que l'on puisse se déterminer en toute indépendance sur les qualités de chacun et éviter l'amalgame. Il serait souhaitable que les Commissions étudient chaque objet séparément en analysant indépendamment les qualités et inconvénients techniques et financiers. Ainsi, le Conseil pourra prendre ses décisions sur chaque objet en toute sérénité, sans lier la réalisation de l'un à celle de l'autre.
- M. Moret: la pose de drainage est-elle liée au changement d'affectation du terrain ou celui actuel n'est pas bon?
- M. Collaud: la question s'est posée sur la qualité actuelle mais dès l'instant où l'on ouvre le tout, on en profite pour tout refaire. Dans ce préavis, la Municipalité a tenu compte du postulat Barioni sur les infrastructures sportives et de la question de M. Hill concernant le plan d'investissement. Lors de sa réponse, la Municipalité avait dit qu'elle maintiendrait le plan d'investissement et que cela faisait partie des éléments devenus prioritaires.
- M. Ph. Martinet: désire une réponse à la proposition de M. Turrettini et que pourrait faire le Conseil par rapport à un tel objet?
- M. Collaud: le Conseil a la possibilité de dire s'il accepte le préavis tel que présenté ou s'il réduit le montant du crédit.
- M. Hill: les travaux préliminaires seront-ils effectués par des entreprises glandoises?
- M. Genoud: les soumissions seront envoyées aux entreprises lorsqu'elles seront choisies. En général, les entreprises glandoises sont favorisées. On ne connaît pas encore qui va l'emporter car il y aura concurrence entre entreprises.
- Mme Roy: connaissant les problèmes de tassement de terrain, ne risque-t-on pas de créer un terrain avec des bosses dans un endroit où des terres ont été déplacées?
- M. Collaud: diverses techniques peuvent être appliquées: couches avec de la chaux pour assécher, couche par couche successivement tassée. Ces travaux effectués par des professionnels ne se font pas au printemps, à cause du gel et dégel, mais plutôt en automne.
- M. Hill: en faisant ce terrain, va-t-on attirer des clubs étrangers?
- M. Fargeon: dernièrement, le Benfica a fait une demande d'entraînement sur le terrain A. Malheureusement, ce dernier n'est pas disponible pour cause d'entretien de base devant les goals et il a fallu refuser la demande. Avec un nouveau terrain, il aurait été possible de les accueillir.
- M. Grandjean: il faut se placer dans la perspective du développement de Gland car avec les demandes des nouveaux habitants, il faudra réaliser d'ici peu le Centre sportif.

- M. Lambelet-du-Gay: des contacts ont-ils eu lieu avec la FIFA et pourrait-elle éventuellement participer à la réalisation de ce Centre sportif? D'autre part, il existe une demande assez forte à Gland pour construire une piscine couverte, en faisant ce Centre, le budget pour la piscine serait-il encore possible puisqu'il risque d'être moins bon en 2010 qu'en 2009?
- M. Collaud: il ne s'agit pas de la FIFA mais plutôt de l'UEFA. Cette dernière a déjà été contactée par le passé, mais sa politique est de rester sur Nyon, uniquement. Au moment où la Municipalité a mis la piscine en priorité A, la réponse est oui. M. Collaud précise que dans les investissements, il avait été mentionné dans le budget et les comptes que c'est toujours par rapport à un chiffre qui doit être fixé dans le budget annuel. En fonction de ce budget, soit on peut accumuler de l'avance ou alors quelque fois l'utiliser. Ces deux dernières années, une avance a été accumulée ce qui a permis de réduire l'endettement de 10 millions. Pas nécessairement prévue, elle permet d'avoir une certaine marge de souplesse avec certains gros investissements.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **10. Préavis municipal N° 64 relatif à une demande de crédit pour la création d'une île de baignade et ses infrastructures au lieu-dit «Sous La Lignière».**

- La séance est agendée le 29 juin 2009 à 20h00, s'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Tacheron Jacques, lib. *Membres:* Richard Daniel, GdG – Vallotton Roland, GdG - Beutler Heinz, rad. – Bovet Régina, soc.

+ Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Turrettini: cite la page 5 du préavis: *la commune de Lutry bénéficie d'une plage de 300m. pour 8'600 habitants, largement surpeuplée en été.* Rapide calcul, pour Gland avec 11'000 habitants, la plage devrait être supérieure à 400m. Faut-il conclure que l'île fera 500 à 600m. de diamètre pour les utilisateurs?
- M. Ph. Martinet: à quel moment peut-on renoncer à investir? Dans le programme, il n'est pas mentionné jusqu'à quelle somme pourrait-t-on aller avant que les Services de l'Etat dise que cela n'est plus possible.
- M. Genoud: une étude pour la compensation écologique va être faite en préalable pour étayer l'avant-projet, montant de Fr. 25'000.-, c'est le premier pas pour une prise de décision, savoir si l'on va de l'avant ou pas. Les Conseillers sont invités à bien lire le paragraphe en-dessous du tableau chiffré de la page 7. A chaque phase de cette étude, il existe des critères éliminatoires. Lors de l'appel d'offres, certains mandataires ont apporté de nouveaux éléments, surtout concernant la compensation écologique qui était le point négatif du premier dossier envoyé à l'Etat pour un avis préalable. La compensation écologique sera étudiée en deux étapes, début en juillet. Le comité de pilotage composé de la Commune, de la Conservation de la faune et forêt, du SESA, Service des eaux qui s'occupe de tout ce qui est rives du lac puis, la CRL, Commission des rives du lac, ensuite des organismes tels que le WWF, Pro Natura, les pêcheurs, les propriétaires, tous des groupes d'interventions qui seront partie prenante de cette étude pour la compensation écologique. C'est le seul moyen pour ne pas trop dépenser. Jusqu'à la fin de l'année, des éléments nouveaux seront ainsi apportés par tous les intervenants afin d'étayer le dossier qui partira ensuite sous forme d'un projet au Canton.
- Mme Favez: relève que le groupe socialiste est enthousiaste pour ce projet et se réjouit de voir cet avancement ainsi que celui pour la piscine qui pourrait se réaliser. Avec ces projets, la position du groupe pourrait changer concernant le terrain de football.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **11. Préavis municipal N° 65 relatif à l'acquisition d'une échelle automobile d'occasion pour le Service du feu.**

- La séance est agendée le 2 juillet 2009 à 19h00, s'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Buffat Ahimara, GdG. - *Membres:* Golay Michael, GdG, - de Hadeln Moritz, soc. – Bovon Jean-Michel, rad. – Kulling Martine, lib.

+ Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Pittet: questions à l'attention de la Commission: ce véhicule a été mis en service en 1989, cela fait 20 ans, quel en sera la durée de vie pour Gland? Fr. 3'000.- par année pour les coûts d'entretien et de maintenance, est-ce juste? Pendant combien d'années trouvera-t-on les pièces détachées?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **DIVERS**

## **12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé «Pour l'intégration du chemin du Lavasson dans la zone 30/secteur nord de la ville».**

- M. Bovon, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale au postulat de M. Waeger, tout en insistant fermement sur le fait que des modérateurs tels que bacs à fleurs soient installés le plus vite possible le long de la route, sur le parcours Rue de la Gare-Ch. de l'Aubépine. Un manque d'action dans ce sens pousserait le postulant à réagir.
- M. Bovon précise que les quelques heures passée en observation n'ont pas été portées en compte de la Commission, ceci à l'attention de la Commission des Finances.
- La présidente précise que le rapport personnel établi par M. Bovon est indépendant de la Commission et sert uniquement à donner des informations supplémentaires au Conseil communal. Il ne sera en aucun cas traité dans le cadre de la votation.
- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: remercie M.M. Genoud et Cuenot pour les précisions apportées concernant la mise en place de zones 30. Tout en acceptant les difficultés de mettre tout de suite la route en question en zone 30, il serait urgent de modérer la vitesse sur cette artère. Les conclusions du rapport, sans le compte-rendu de M. Bovon reflétant son avis personnel et qui ne devrait pas avoir sa place dans ce rapport, vont tout à fait dans ce sens. M. Waeger restera vigilant à la suite de ces débats. Il se réjouit de voir les résultats que vont donner la mise en zone 30 du secteur nord de la ville et des répercussions sur le chemin du Lavasson. Il pourrait à nouveau déposer un postulat si rien ne devait bouger.
- M. M. Rohrer: a été surpris de trouver, annexé au rapport, ce compte-rendu et ne désire pas entrer en matière sur son contenu. Comment le Bureau a-t-il pu laissé passer ceci? Ce contre-rendu n'a pas été soumis à la Commission et par conséquent n'a pas été signé. Cela constitue un précédent particulièrement fâcheux, voire dangereux, puisqu'un président peut, après avoir fait signer le rapport à tous les commissaires, rajouter ses propres commentaires.
- M. Bovon: précise ce qui suit: «*que le travail d'une Commission nommée par le Conseil est, non seulement de rapporter sur un objet, mais de renseigner et de donner des détails sur le sujet concerné. C'est avec le souci d'apporter des informations complémentaire sur le chemin du Lavasson, que j'ai pris le temps d'effectuer quelques observations personnelles. Le postulat de M. Waeger, comme le rapport de la Municipalité touchaient quelques points, sans toutefois les*

développer, notamment la sécurité des enfants fréquentant les deux institutions situées dans les locaux artisanaux et les problèmes de circulation à la hauteur de ces mêmes locaux. Ce compte-rendu d'observation a été lu dans son entier à la Commission lors de la séance du 3 juin 2009. Lors de la séance, une discussion animée et intéressante a eu lieu et une entente est intervenue. Le rapport établi reflète fidèlement les discussions. Les informations complémentaires et le rapport de la Commission sont totalement indépendants et personnellement, j'appuie pleinement les conclusions du dit-rapport».

- M. M. Rohrer: n'arrive toujours pas à comprendre, il peut être d'accord pour que M. Bovon prenne la parole devant le Conseil pour lire le contenu de son compte-rendu mais trouve inadmissible que ce dernier ait été annexé au rapport de la Commission.
- La présidente répond qu'elle veillera à ce que cela ne se renouvelle pas la prochaine fois.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*Par 39 oui, 10 non et 14 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger..*

### **13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Martinet «Priant la Municipalité de réorienter ses priorités d'amélioration des infrastructures sportives en donnant la priorité à une piscine couverte»**

- La séance est agendée le 8 juillet 2009 à 20h00, s'agissant d'une réponse en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Haussauer Philippe, GdG. - *Membres:* – Martinet Philippe, GdG – Pittet Jean-Gabriel, GdG – Waeber Anita, soc. – Zeggani Driss, soc. – Sutter Louis, rad. – Meier Peter, lib.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **14. Nomination d'une commission pour l'étude de la prise en considération du postulat de M. Philippe Martinet « Mobilité douce à Gland».**

- La séance est agendée le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 19h00, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Rohrer Michael, soc. - *Membres:* – Martinet Philippe, GdG – Schumacher Manfred, GdG – Jaquier Jean-Marc, rad. – Peltier Mauricette, lib.

### **14 a). Nomination d'une commission pour l'étude de la prise en considération de la motion de Mme Sara Petraglio « Pour des achats publics équitables et responsables».**

La présidente précise que le motionnaire est, selon notre règlement, commis d'office dans les commissions qui traitent de sa motion. Pour ce cas, la motionnaire est également fortement pressentie pour accéder à une autre tâche au sein de notre Conseil communal, tâche qui sera définie au point 18 de notre ordre du jour. Or, la hiérarchie des règles dans le cadre de notre règlement donne la primeur aux règles d'incompatibilité et Mme Petraglio doit donc décider si elle veut faire partie de cette commission ou se présenter au point 18.

- La présidente demande à Mme Petraglio si elle souhaite siéger dans la commission concernant l'étude de la prise en considération de sa motion?

- Mme Petraglio: répond par la négative.
- La commission peut être nommée. La séance est agendée le 9 juillet 2009 à 20h00, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre*: Bovet Claudine, rad. - *Membres*: – Corbaz Gilberte, GdG – Vallat Patrick, GdG  
Waeger Jean-Marc, soc. – Turrettini Hubert, lib.

### **15. Nomination d'une commission pour étudier la pétition du Collectif de soutien et de défense des «Sans papiers» de la Côte.**

La présidente précise que selon notre règlement, l'étude de cette pétition n'est pas soumise à un impératif de délai. Libre à la Commission de présenter son rapport lors d'un prochain Conseil.

- La séance sera convoquée par le premier membre et la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre*: Gilliand Line, GdG - *Membres*: Monney Isabelle, GdG – Favez Muriel, soc. – Dewarrat Noël, rad. – Tacheron Jacques, lib.

### **16. Postulat de M. Michael Rohrer intitulé « Etude de l'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune».**

La présidente donne la parole à M. Rohrer pour le développement de son postulat, ce dernier sera joint au présent procès-verbal.

- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet: est surpris que ce postulat ne mentionne pas la notion d'agglomération car il faut une certaine taille critique, comme les grandes villes citées. Sur la Riviera, par exemple, il y a eu regroupement. Il pense que ce serait une bonne proposition pour le Conseil régional et que ce postulat mérite une prise en considération par une commission.

La présidente précise qu'il s'agit de l'art 73 du règlement du Conseil et que pour se faire la proposition doit être soutenue par un cinquième des membres présents.

- M. Waeger: il y a opportunité de faire une étude et cette étude dira si l'on peut se mettre avec d'autres communes. Il faut accepter la prise en considération de ce postulat et, ensuite, l'on verra ce qui est possible de faire.
- Mme Labouchère: soutient la proposition de M. Martinet, il est judicieux d'avoir une étude globale et une réflexion sur ce sujet.
- M. Favez: le passage devant une commission ne va pas engendrer une étude globale. La commission va discuter de la prise en considération ou non de ce postulat. Le postulat permet à la Municipalité d'ouvrir des options et de faire des propositions sur un rapport, sur cette idée. Il n'y a pas que la commission qui peut inciter à régionaliser l'idée.
- M. Grandjean: le postulat, en effet, pourrait être modifié suite aux travaux de la commission, il est plus judicieux de le renvoyer à une commission.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*Par 28 voix sur 64, la proposition de renvoi à une Commission est acceptée. La Commission sera nommée en septembre.*



## **17. Postulat de M. Jean-Marc Waeger «Pour un parking sécurisé à la gare de Gland».**

La présidente donne la parole à M. Waeger pour le développement de son postulat, ce dernier sera joint au présent procès-verbal.

- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: cette possibilité a-t-elle déjà été prévue par la Municipalité dans le dossier sur l'étude de la gare?
- M. Genoud: oui, des parking à vélos sont prévus mais pour sécuriser les parking, il faut une autre structure. Une demande a été faite auprès de la Municipalité pour la pose de caméras sous le futur couvert à vélos. La réponse n'a pas encore été donnée et aucune décision n'a été prise. Il existe plusieurs solutions pour sécuriser le garage à vélos, pas seulement la carte magnétique, pas seulement la personne pouvant être réinsérée en s'occupant des vélos. La Municipalité y sera attentive lors de la deuxième étape du réaménagement de la Place de la Gare.
- M. Ph. Martinet: la présentation du projet a montré une bonne avancée en direction des préoccupations sur la mobilité douce et la convivialité. Sans des installations sécurisées, il n'y aura pas de développement des déplacements à vélo. Si les pendulaires et bientôt aussi les futurs habitants du quartier Communet-Borgaud, ont un espace sécurisé, ils se déplaceront plus facilement en vélo à la gare. C'est pourquoi il faut donner suite à ce postulat.
- M. Moret: pour les grandes villes avec quelques milliers de vélos, avoir un surveillant est valable mais à Gland pour les 100 à 200 vélos cela est disproportionné. Il ne voit pas non plus ce que cela change dans le fait d'avoir un casier à vélos avec cadenas ou d'avoir un cadenas sur son vélo.
- M. Waeger: rappelle que dans le postulat, deux idées sont proposées. Les casiers à vélos avec cadenas ont une sécurité autre que le simple cadenas. Avec ses casiers, les personnes laisseraient certainement plus facilement leurs vélos à la gare et craindraient moins le vandalisme.
- M. M. Rohrer: signale à M. Moret qu'un cadenas bien fermé sur un vélo n'empêche pas le vol de celui-ci.

### **Décision**

*A la majorité avec 7 avis contraires et 10 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Jean-Marc Waeger et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.*

•

## **18. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2009-2010**

### **Election du président**

- Au nom du groupe socialiste, M. Waeger présente Mme Sara Petraglio et propose la candidature de l'actuelle vice-présidente. Mme Petraglio a quitté le Tessin au début des années 1990 pour suivre des études de lettres à l'Université de Genève. Elle travaille au sein des Transports publics genevois en tant que responsable des agences. Avec sa famille, elle vit à Gland depuis 1998. Elle porte un grand intérêt à la vie politique de la ville. Sportive, elle pratique la course à pied.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Sara Petraglio est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

### **Résultat**

*Bulletins délivrés: 64 – rentrés: 64 – blancs: 7 – nul: 0 – majorité: 33*

Mme Sara Petraglio est élue par 55 voix. Il y a 2 voix éparses.

- Mme Petraglio accepte son élection et remercie les Conseillers lui ayant fait confiance.

### **Election du 1<sup>er</sup> vice-président**

- Au nom du groupe GdG, M. Grandjean propose la candidature de M. Patrick Vallat.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Patrick Vallat est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

#### **Résultat**

*Bulletins délivrés: 64 – rentrés: 64 – blancs: 5 – nul: 0 – majorité: 33*

M. Patrick Vallat est élu par 57 voix. Il y a 2 voix éparses.

- M. Vallat accepte son élection avec plaisir.

### **Election du 2<sup>e</sup> vice-président**

- Au nom du groupe radical, Mme Cela propose la candidature de M. Jean-Marc Jaquier. Enfant de Gland, il y a suivi toutes ses écoles. Depuis quelques années, il a repris, avec sa sœur, l'entreprise familiale de plâtrerie-peinture. Il est entré au Conseil communal en 1990 et a présidé le Parti radical pendant 6 ans. Il aime le football et le ski.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Jean-Marc Jaquier est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

#### **Résultat**

*Bulletins délivrés: 64 – rentrés: 64 – blancs: 11 – nul: 0 – majorité: 33*

M. Jean-Marc Jaquier est élu par 51 voix. Il y a 2 voix éparses.

- M. Jaquier accepte son élection et remercie les Conseillers lui ayant fait confiance.

### **Election de deux scrutateurs**

- Au nom du groupe libéral, M. Tacheron présente la candidature de Mme Martine Kulling.
- Au nom du groupe radical, Mme Cela présente la candidature de M. Heinz Beuter.
- Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures de Mme Martine Kulling et de M. Heinz Beuter sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

#### **Résultat**

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention*

Mme Kulling et M. Beuter sont élus scrutateurs.

### **Election de deux scrutateurs suppléants**

- Au nom du groupe socialiste, M. Waeger présente la candidature de M. Christopher Hill.
- Au nom du groupe GdG, M. Grandjean présente la candidature de M. Michael Golay.
- Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures de MM. Christopher Hill et Michael Golay sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

#### **Résultat**

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention*

MM. Hill et Golay sont élus scrutateurs suppléants.

## **19 Nomination de la Commission de gestion**

- Au nom du groupe GdG, Mme Roy présente les candidatures de Mme Rita Dillier et MM. Georges Grandjean et Christian Vernex. Au nom du groupe radical, M. Jaquier présente les candidatures de Mmes Claudia Cela et Christine Maeder. Au nom du groupe socialiste, M. Waeger présente les candidatures de Mme Nadin Barakat et M. Victor Mendes Boavista.

- Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures ci-avant sont soumises au vote à main levée, comme l'autorise notre règlement.

### Résultat

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention*

Mmes Nadin Barakat, soc., Claudia Cela, rad., Rita Dillier, GdG, Christine Maeder, rad. et MM. Georges Grandjean, GdG, Victor Mendes Boavista, soc. et Christian Vernex, GdG, sont élus membres de la Commission de gestion.

## 20 Nomination de deux membres à la Commission des Finances

- Au nom du groupe GdG, Mme Roy présente la candidature de M. Laurent Bachelard pour remplacer M. Moret, démissionnaire.
- Au nom du groupe socialiste, M. Waeger présente la candidature de M. Christopher Hill pour remplacer Mme Petraglio.
- Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures ci-avant sont soumises au vote à main levée, comme l'autorise notre règlement.

### Résultat

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention*

- MM. Bachelard, GdG et Hill, soc., sont élus membres de la Commission des Finances.

## 21. Divers et propositions individuelles

- M. Waeger: les travaux sont presque terminés dans le secteur sud de la gare/Rue du Perron et le marquage spécifique lui semble différent que celui prévu. La pose de rétrécissements ponctuels avec éléments fixes au bas des escaliers du passage sous voies va-t-elle se faire?
- M. Fargeon: le marquage avec les petites croix indique l'interdiction de stationnement dans la zone. Quant au marquage définitif avec arc de cercle, comme mentionné, il sera fait courant juillet/août. Concernant les éléments pour le rétrécissement, il est étudié pour prendre des éléments se seront les mêmes qu'utilisés pour la zone 30.
- Mme Roy: apprécie que la Municipalité, lors de la présentation de l'aménagement de la place de la Gare nord ait prévu une zone de rencontres, laquelle avait été refusée pour l'aménagement de la gare sud/ch. de la Crétaux.
- M. Lambelet-du-Gay: aimerait des informations concernant le réseau Wifi car il faut un mot de passe.
- M. Creteigny: effectivement il est sous mot de passe, il s'agit de «1196gland».
- M. Chuffart: a assisté au forum organisé, le 9 juin, par le Conseil régional avec comme intervenants: M. le Conseiller d'Etat Mermoud, M. Finini, Directeur, responsable Back Office chez Swissquote Bank et Mme Ruzicka-Rossier, architecte, chargée de cours à l'EPFL. M. Finini s'est exprimé sur l'attrait de la région pour les entreprises venues s'installer et a insisté sur le fait que l'attractivité de Gland serait améliorée avec un hôtel et une piscine pouvant être à disposition des employés de ces entreprises.
- M. Bovon: lors d'un service funèbre avec une nombreuse assistance, le lundi 22 juin à Gland, il a été surpris de constater que pour régler la circulation, il avait été fait appel à du personnel communal pour aider le service de la police. Comment est-ce possible, après avoir décidé d'un investissement important dans une collaboration avec la Gendarmerie vaudoise, comptant dix agents à Gland, que ce Corps cantonal ne soit pas capable de déléguer un ou deux agents pour un service qui pourtant devrait les concerner? S'agit-il d'une mésentente entre les chefs, un manque de contact, une mauvaise volonté du service cantonal? M. Bovon laisse le soin à la Municipalité de voir la chose afin de «corriger le tir» lors d'une prochaine manifestation.

- M. Creteigny: les rôles sont bien partagés entre la police, au niveau de la Gendarmerie et du Service à la population qui assure les tâches communales. Or, toutes les tâches qui sont strictement liées à des manifestations, lorsque l'on n'est pas dans le cadre de régler la circulation comme par exemple, arrêter une route pour laisser passer un cortège, est dévolu au Service de la population. Il se peut aussi que, dans le cadre de certaines manifestations où le besoin est plus important, il y ait des arrangements entre eux. M. Creteigny s'informerait et donnerait des nouvelles ultérieurement.

- Mme Cela: au nom du groupe radical, félicite et remercie la présidente pour son année passée à la présidence. Des fleurs lui sont remises et des applaudissements s'en suivent.

- La présidente très touchée remercie.

- M. Hill: a remarqué que davantage de jeunes descendent en direction de la gare et que l'on retrouve jetés, tout au long de la rue, beaucoup de bouteilles de bière, de cigares, de cigarettes. Que peut faire la Municipalité pour empêcher cela?

- M. Creteigny: c'est un sujet difficile et il n'y a pas de solution miracle. Une collaboration a débuté avec la gendarmerie, le nouvel éducateur de rues ainsi que différents partenaires afin de trouver des solutions et tenter d'avoir une influence positive sur le comportement de certains jeunes. Ce travail en est à ses débuts, l'éducateur vient de commencer et il lui faut environ trois mois pour qu'il arrive à s'intégrer et se faire accepter par les jeunes. Il faut donc patienter avant d'avoir les premiers renseignements.

- La parole n'est plus demandée aussi, Mme Girod-Baumgartner, arrivée au terme de son année de présidence, s'adresse aux Conseillers: *«Me voici déjà arrivée au terme de ce beau mandat de présidence. J'ai eu beaucoup de plaisir à exercer cette tâche et à représenter la commune de Gland. Ce fut une année chargée et intense, tant sur le plan privé, professionnel que associatif, mais tellement enrichissante. J'aimerais remercier le bureau pour son efficacité, Mme Tacheron pour son aide précieuse, les huissiers, le Greffe municipal ainsi que la Municipalité pour sa bonne collaboration. Je n'oublie pas non plus ma famille et mon mari, qui me soutiennent dans mes activités.*

*J'ai beaucoup apprécié le niveau et la qualité des débats du Conseil communal, et je vous encourage à garder l'esprit d'ouverture et de bon sens qui prévaut, presque toujours dans cette assemblée et je vous remercie pour votre confiance. Je souhaite plein succès à Mme Petraglio pour son année de présidence.*

*Vous entendrez maintenant quelques pièces de la Fanfare de Gland, sous la direction de Vincent Dubois. J'aimerais également remercier vivement les membres de la Fanfare d'être venus ce soir, eux qui m'ont également accompagné tout au long de cette année! Après cette production, nous partagerons ensemble l'agape offerte par la Municipalité.»*

- La présidente clôt la séance tout en rappelant la prochaine séance du Conseil, le 3 septembre 2009 à 20 heures.

La séance est levée. Il est 22h03

Pour le bureau de Conseil communal:

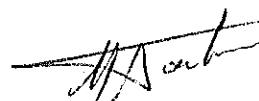
La présidente:



Christine Girod-Baumgartner



La secrétaire:



Mireille Tacheron

## Postulat

# « Étude de l'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune »

---

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Avec la mise en place des zones 30 sur la plus grande partie de notre commune, nous entrons dans l'ère de la mobilité douce. Les mentalités vont devoir évoluer et la population va modifier ses habitudes quant aux moyens de transports utilisés pour se déplacer dans notre cité.

Un des nouveaux moyens de transports à privilégier sera le vélo, et il existe un moyen bien efficace pour inciter les gens à l'utiliser, c'est le vélo en libre-service.

Comme cela est cité dans le 24 Heures du lundi 13 juin, c'est sous le nom de Vélib, que ce système de vélos en libre-service n'a cessé de se développer en région parisienne depuis juillet 2007, après de premières expériences à La Rochelle, Rennes et Lyon. Bruxelles, Vienne ou Barcelone le pratiquent également, parmi une centaine d'autres villes dans le monde.

Le principe du libre-service est simple. Des bicyclettes sont réparties en grand nombre dans des «stations», où elles sont attachées à des «bornes». Une carte magnétique permet de les libérer. La bicyclette empruntée peut être rendue dans une autre station, où l'identification par la carte magnétique servira à facturer la durée de l'usage.

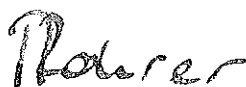
Trois réseaux se mettent actuellement en place dans le canton de Vaud :

1. Dans l'agglomération Lausanne-Morges englobant l'EPFL et l'UNIL
2. De Vevey à La Tour-de-Peilz
3. À Yverdon

Un même système de gestion du parc de vélo, d'origine italienne et qui a fait ses preuves, sera appliqué sur les trois réseaux avec quelques adaptations.

Par ce postulat, je vous demande d'étudier l'opportunité de mettre en place un réseau de vélo en libre-service sur notre commune, éventuellement en partenariat avec des entreprises locales intéressées.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.



Michael Rohrer / 21 juin 2009

## **Postulat pour un parking vélos sécurisé à la gare de Gland**

La place de la gare à Gland commence à prendre forme et sera un atout pour notre ville. Dans le projet il revient une place particulière à la mobilité douce ; c'est l'occasion d'aménager un parking sécurisé (Velostation), comme il en existe dans nombreuses gares en Suisse Allemande (p.ex. Burgdorf), pour vélos à la gare de Gland. Par ce postulat je propose de l'intégrer dans le projet.

Un parking sécurisé à vélos (Velostation) peut se présenter de deux façons différentes :

Parking surveillé : une personne est engagée pour surveiller le bon fonctionnement du parc à vélos et propose de petits services, comme une réparation ou location de vélos. Ceci pourrait être intégré dans un projet de réinsertion dans le monde du travail de personnes au chômage.

Casiers à vélos : des casiers à vélos avec possibilité de poser un cadenas sont proposés. Ce type d'installation est très répandu en Allemagne comme aux Pays Bas.

Je prie le conseil et la municipalité de donner bon accueil à ce postulat.

Votre serviteur

Jean-Marc Waeger,  
PSG

